

**BULLETIN D'INSCRIPTION AU VIDE GRENIER**  
**Dimanche 28 juin 2020 SCB FOOTBALL BEAUCOUZE**

A retourner à : Mm CHAVENEAU SCB FOOTBALL avenue de la Grange aux belles 49070 BEAUCOUZE 0659635775.....  
Accompagné du règlement libellé à l'ordre du SCB FOOTBALL BEAUCOUZE

NOM.....
PRENOM.....
ADRESSE.....
CODE POSTAL ..... VILLE.....
MAIL.....
TELEPHONE..... PORTABLE.....

PARTICULIER	N° de la carte d'identité.....
	Délivrée par.....
	Date de la délivrance.....
	Photocopie de la carte d'identité

PROFESSIONNEL	Joindre un justificatif d'affiliation
---------------	---------------------------------------

EMPLACEMENT		CARTE	COÛT TOTAL
2 MAXIMUM	3M/8 avec voiture	CHEQUE	10 € X ..... = .....
	3M/3 sans voiture	ESPECE	8 € X ..... = .....

NOM.....  
PRENOM.....

Avec voiture..... Nbr de stand..... 10 € X ..... = .....  
Sans voiture..... Nbr de stand..... 8 € X ..... = .....

**REGLEMENT DU VIDE GRENIER**

- \* Une inscription n'est retenue que si elle est complète (date, signature maximum la veille de l'évènement accompagnée du règlement par chèque à l'ordre du SCB FOOTBALL DE BEAUCOUZE)
- \* Les places seront attribuées selon un plan général défini par les organisateurs. La mise en place des exposants commencera à 6 h du matin jusqu'à 7 h 45. Les exposants s'engagent à ne pas remballer leur étal avant 18 H.
- \* Les particuliers ne pourront vendre que des objets personnels et usagés, 1 voiture par stand.  
L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...).
- La vente d'armes de toute nature est strictement interdite, ainsi que la vente de végétaux, fruits et légumes sous quelque forme que ce soit.
- \* En tant qu'exposant, je déclare faire mon affaire personnel de toutes assurances concernant le vide grenier et déclare renoncer à tous recours à l'encontre des organisateurs, leurs assurances, la commune de Beaucozé en cas de dommages. Chaque exposant est responsable de son stand, de son installation et du démontage. En aucun cas l'organisateur n'est responsable des pertes, de vol et de dégradations.
- \* Votre règlement sera encaissé la semaine avant la manifestation et ne sera en aucun cas remboursable en cas de non venue sauf cas exceptionnelle justifié auprès des organisateurs.
- \* En tant que particulier, je m'engage à ne pas participer à plus de deux ventes par an sur l'ensemble du territoire.  
Emplacement imposé par l'organisation,

**LU ET APPROUVE (MANUSCRIT)**

**DATE et SIGNATURE**